

En service de soins, votre sécurité, c'est aussi bien s'identifier

Pour constituer votre dossier administratif, médical et vous assurez une meilleure prise en charge, vous devez nous fournir vos **documents de couverture sociale** (mutuelle, attestation CSS, assurance privée)

Et nous transmettre un document d'identité parmi la liste suivante, sera utilisé dans le cadre de la récupération de votre Identité Nationale de Santé (INS) :

- **Carte nationale d'identité**
- **Passeport**
- **Carte de séjour**



Les données concernant votre identité restent confidentielles.

Votre INS est votre identité sanitaire de référence. Son utilisation est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021. Votre INS est composé d'un matricule et de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance).

L'attribution de l'INS est couplée à la vérification de votre identité via une pièce d'identité.

C'est pourquoi il est essentiel que cette identité ne comporte pas d'erreur.

Par ailleurs, dans le cadre de la sécurisation de votre prise en charge, l'établissement met en place un **dispositif physique d'identification des patients**

A ce titre, à votre admission un agent recueillera **votre consentement** ou celui de votre représentant légal à la **prise de photographie** pour insertion dans votre dossier informatisé

En cas de refus, vous devrez porter un bracelet d'identification des patients.

La prise en charge financière de vos soins

Votre séjour hospitalier est facturé selon 2 modalités :

- **Le prix de journée** (tarif différent selon votre mode d'hospitalisation)
- **Et le forfait journalier** de 15 € par jour (uniquement si hospitalisation complète)

Prix de journée (depuis 01/03/2025)	+18 ans	-18 ans
Hospitalisation complète	643.99€	875.91€
Séjour thérapeutique	643.99€	875.91€
Hospitalisation de jour	464.77€	778.92€
Hospitalisation de nuit	464.77€	778.92€
Accueil Familial Thérapeutique (AFT)	643.99€	

	Prise en charge par votre sécurité sociale (si droits ouverts)	Prise en charge par votre mutuelle (si vous êtes à jour des cotisations)	A votre charge
Prix de journée (le jour de sortie n'est pas facturé)	80%	20%	20% en l'absence de mutuelle
Forfait journalier (15 € par jour en HC ou AFT - jour de sortie facturé sauf en cas de transfert)	0	Totalité du forfait ou prise en charge limitée à un nombre de jours	En l'absence de mutuelle, ou partiellement selon la mutuelle

Dès 31^{ème} jour d'hospitalisation, le prix de journée est pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Le bureau des admissions ou l'assistant(e) social(e) de votre service sont à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.